

Procès-Verbal de Conseil Municipal

Du Lundi 11 Décembre 2023

Nombre de membres afférents : 13	Nombre de présents : 09	Nombre de votants : 11
----------------------------------	-------------------------	------------------------

L'an 2023, le onze du mois de décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Farges-en-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la Salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 07 décembre 2023. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 07 décembre 2023.

Présents : Alain JAUBERT, Martine GOUDIN, Cécile GILBERT, Frédérique LHÉRON, Mickaël ALLEGAERT, Hervé POLICARD, Sandrine COSSART, Liliane COQUIL, Justine LEFEBVRE.

Absents excusés : Sophie LAVRAT, Nicolas LECOMTE, Pierrick DANGERS, David BONVOT.

Pouvoirs : Nicolas LECOMTE donne pouvoir à Hervé POLICARD, David BONVOT donne pouvoir à Alain JAUBERT.

Secrétaire de séance : Sandrine COSSART.

Séance ouverte à 20h03

L'ordre du jour sera le suivant :

- Nomination d'un Secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2023,
- Choix du nombre d'adjoints au Maire,
- Élection du deuxième adjoint(e),
- Vote des taux d'indemnités,
- Autorisation d'engager, liquider et mandater ¼ des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 de la Commune,
- Autorisation de vente de déchets, dits de « ferraille »,
- Décision modificative Budget COMMUNE,
- Bilan de mi-mandat,
- Orientation budgétaire,
- Présentation projet Travaux LILAS et Abords de l'Église,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2023.

2023-35 > Maintien du nombre d'Adjoints au Maire à TROIS

Suite à la lettre de Monsieur le Préfet, en date du 04 décembre 2023 et reçue en mairie le 07 décembre 2023, acceptant la démission de Monsieur POURNIN de sa fonction de deuxième adjoint et de conseiller municipal.

Monsieur Alain JAUBERT, Maire, présente la nécessité pour la commune de voter le maintien d'un troisième adjoint.

Il a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT et conformément à la délibération n°2020-10 du 25 mai 2020, la commune dispose de la possibilité d'avoir quatre adjoints ; mais que trois permettent d'assurer un fonctionnement satisfaisant du Conseil Municipal.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal **maintien, à l'unanimité** le nombre de ses Adjoints au Maire de la commune, à **TROIS**.

2023-36 > Élection du deuxième Adjoint au Maire

Suite à la lettre de Monsieur le Préfet, en date du 04 décembre 2023 et reçue en mairie le 07 décembre 2023, acceptant la démission de Monsieur POURNIN de sa fonction de deuxième adjoint et de conseiller municipal.

Monsieur Alain JAUBERT, Maire, a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret.

Il propose Monsieur Mickaël ALLEGAERT qui est investi pour la commune comme conseiller délégué depuis le 25 novembre 2020.

Après un appel à candidature au poste de 2^{ème} Adjoint, et pas d'autre candidature, les conseillers municipaux ont voté à bulletin secret.

A l'issu du 1^{er} scrutin, Monsieur Mickaël ALLEGAERT a obtenu la majorité absolue.

Les trois Adjoints de la commune de Farges-en-Septaine sont :

- 1^{er} Adjointe : Madame Martine GOUDIN,
- 2^{ème} Adjoint : Monsieur Mickaël ALLEGAERT
- 3^{ème} Adjointe : Madame Cécile GILBERT.

2023-37 > Vote des taux des indemnités

Arrivée de Madame Sophie LAVRAT,

Nombre de membres afférents : 13	Nombre de présents : 10	Nombre de votants : 12
----------------------------------	-------------------------	------------------------

Vu l'article L.2123-24 du CGCT relatif aux conditions d'octroi des indemnités des élus et conseillers délégués,

Conformément à l'article L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT qui prévoit que pour les communes de plus de 1000 habitants, l'indemnité des adjoints au maire et des conseillers délégués est fixée par le Conseil Municipal avec un taux maximal calculée en fonction de l'indice brut du terminal de la Fonction Publique.

Sont proposés les taux suivants :

L'indemnité du 1er Adjoint reste fixée à 19,80 % ;

L'indemnité du 2ème Adjoint est fixée à 17,00 % ;

L'indemnité du 3ème Adjoint est fixée à 10,60 % ;

L'indemnité des deux conseillers délégués reste fixée à 6%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les taux ci-dessus proposés.

Ils entreront en vigueur à compter du 12 décembre 2023.

2023-38 > Autorisation d'engager, liquider et mandater ¼ des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et L. 2121-29,
Vu l'article L. 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024, dans la limite du quarts des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2023) jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal **autorise** le Maire, Alain JAUBERT à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget primitif 2023 de la commune dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** la proposition, citée ci-dessus.

2023-39 > Autorisation de vente de déchets dits de « ferraille »

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité le Maire, Monsieur Alain JAUBERT à encaisser le paiement de la société MEMPONTEL située à BAUGY, d'un montant de 86,40 € au compte 7078, suite au tri des déchets de l'atelier municipal par les agents.

2023-40 > Décision Modificative n°3 _ Budget COMMUNE

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante, pour le paiement de la plantation des peupliers des Marais :

Investissement			Investissement		
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
21	212	+ 5 000 €			
23	231	- 5 000 €			
Total		0 €	Total		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition, citée ci-dessus.

Questions diverses

Bilan des projets réalisés à mi-mandat.

Acquisition d'un DAE
Création d'un point d'apport volontaire rue du Merisier
Rédaction du PCS
Complément des décorations de Noël
Nouveau logo
Création du puisard rue du Merisier
Création d'un poste
Création et recrutement Service civique
Abattage et replantation des peupliers
Remise en état des Marais
Reprise des trottoirs avec plan d'entretien
Extinction de l'éclairage public la nuit
Journal avec changement de format
Colis et repas des aînés, changement de date
Construction de la Halle avec organisation d'un premier marché
Installation de la CLIM à la Mairie
Réfection du sol des jeux
Programmation de la CLIM mairie
Rédaction de carnet d'entretien des CLIM mairie / mille club
Réorganisation de la Salle des archives

Commune de FARGES-EN-SEPTAINE

Nettoyage des toitures des deux lavoirs et réfection des joints dans le lavoir direction Nohant-en-Goût

Installation d'un Antenne 5G

Reprise des contrats d'assurance avec changement d'assureur

Instauration d'une galette du conseil

Etablissement d'un règlement du cimetière

Création d'un poste de secrétaire de mairie

Mise en place d'un passage piéton à Bel Air

Installation d'un Radar pédagogique avec problème d'implantation et suivi des relevés

Installation d'un panneau d'informations lumineux avec problème de raccordement

Installation d'un nouveau jeu dans le parc : tourniquet

Reprise complète des parterres de fleurs de la mairie

Travaux LILAS et ABORDS DE L'ÉGLISE. Monsieur CHEMIERE doit réécrire le projet comme a décidé le Conseil Municipal.

Fin de séance 22h40

Fait à Farges-en-Septaine, le 22 décembre 2023.

Monsieur le Maire,
Alain JAUBERT

Madame la Secrétaire de séance
Sandrine COSSART